

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

2022



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE



Table des matières

Préambule	3
Le rapport de l'auditeur	4
Opinion :	4
Le rapport financier 2022	4
Affectation des excédents	5
Passifs	6
Les principaux projets réalisés	6
Conclusion.....	6

Préambule

Annuellement, suivant le dépôt du rapport financier, le maire doit faire un rapport aux citoyens concernant les faits saillants de ce rapport et du rapport du vérificateur externe.

Selon l'article 176.2.2. du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. » Exceptionnellement, pour l'année 2022, les Municipalités ont bénéficié d'un sursis d'un mois pour déposer leurs rapports.

Les états financiers ayant été préparés et audités par la firme Hébert Marsolais ont été déposés devant le conseil lors de la séance du 5 juin 2023.

Cet audit comprend principalement:

- L'état de la situation financière au 31 décembre 2022,
- L'état des résultats
- L'état de la variation de la dette nette
- Et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Pour consulter ces documents, veuillez vous adresser au bureau municipal

Guy Robert
Maire
Juillet 2023

Le rapport de l'auditeur

Opinion :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états consolidés des résultats, la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier 2022

Les revenus de la Municipalité (fonctionnement et investissement confondus) s'élèvent à 1 866 535 \$. Les charges ainsi que les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé 1 724 093 \$ permettant à la Municipalité d'accumuler un excédent de 142 442 \$.

Revenus :

Fonctionnement		Investissement	
Taxes	1 199 660,00 \$	Taxes	0,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	7058,00 \$	Quotes-Parts	0,00 \$
Quotes-parts	0,00 \$	Transferts	378 085,00 \$
Transferts	167 145,00 \$	Autres	0,00 \$
Services rendus	59 898,00 \$		
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	34 956,00 \$		
Autres	19 733,00 \$		

Charges

Description	Sans ventilation de l'amortissement
Administration générale	(310 105,00 \$)
Sécurité publique	(226 589,00 \$)
Transport	(304 206,00 \$)
Hygiène du milieu	(347 160,00 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	(7 983,00 \$)
Loisirs et culture	(95 638,00 \$)
Frais de financement	(39 075,00 \$)
Revenus d'investissement	(378 085,00 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	(257 982,00 \$)

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Description	Réalisations
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	257 982,00 \$
Remboursement de la dette à long terme	(63 970,00 \$)
Affectations aux activités d'investissement	(38 247,00 \$)
Affectation de l'excédent accumulé	68 637,00 \$
Autres éléments de conciliation	18 328,00 \$

En comparant les prévisions budgétaires de 2022 aux réalisations, il est possible de constater quelques variances minimales entre les différents postes. Il peut donc être considéré que la Municipalité a su faire face aux imprévus et aléas et que son administration a maintenu le cap sur son budget.

Affectation des excédents

Surplus accumulé non-affecté

Une somme de 76 196,50\$ du surplus accumulé non-affecté a été affectée aux travaux suivants :

- Ponceau de la Savane :	4 282,90 \$
- Réfection du 5 ^e Rang :	55 039,00 \$
- Réfection du ponceau Sarasteau :	2 440,32 \$
- Réparation du tracteur :	583,95 \$
- Borne sèche :	692,92 \$
- Bassin de l'usine :	5 179,94 \$
- Achat d'un lampadaire :	1 402,63 \$
- Ordinateurs :	2 250,35 \$
- Réparation de la toiture :	4 324,49 \$

Détail de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés consolidés

- Remboursement de l'emprunt 2 :	1 433,00 \$
- Organismes contrôlés et partenariats :	21 761,00 \$
- Administration municipale :	152 757,00 \$

Passifs

Le passif contient :

- La dette à long terme qui a diminué de 232 815,00 \$, passant de 1 530 796,00 \$ à 1 297 981,00 \$.
- Les comptes créditeurs et charges à payer au montant de 187 428,00 \$.
- Et les revenus reportés 1 250,00 \$

Les principaux projets réalisés

- Réfection du ponceau de la Savane
- Réfection du 5^e rang
- Réfection du ponceau du 4^e rang
- Achat de la tractopelle
- Vente du tracteur

Conclusion

En conclusion, l'analyse du rapport financier permet de constater que les finances de la Municipalité sont en excellente santé. La Municipalité poursuivra en 2023 son devoir de diligence et d'administration afin de s'assurer de préserver cet équilibre entre services et contraintes budgétaires.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles s'étant investis tout au long de l'année pour nous permettre de garder notre Municipalité « vivante et dynamique », ainsi que le personnel et les membres du conseil qui contribuent grandement à la réussite de notre administration.

De plus, nous tenons à vous remercier chers citoyens pour votre confiance, c'est grâce à vous que nous tentons sans cesse de nous renouveler et de nous surpasser.

MERCI!

Guy Robert
Maire